



Congé ou repos durant partiel

Par **123juliette**, le **13/05/2019** à **21:37**

Bonjour,

Je suis embauchée depuis avril 2019 pour un CDI étudiant (ma période d'essai est de deux mois donc jusqu'à juin 2019). Cependant, j'ai mes partiels durant une semaine à la période de fin mai. Bien que des « promesses orales » furent faites, mon employeur me fait travailler durant mes jours d'épreuves, ne me laissant du temps pour réviser entre mes épreuves. De plus, les horaires pour la semaine prochaine (ma semaine début partiel donc) ne furent affichés depuis bien qu'hier, ne me laissant le temps d'essayer d'effectuer des changements correctement.

J'écris donc ce message pour savoir si il y a un quelconque moyen de pouvoir bénéficier de « repos » durant mes jours d'épreuves.

Merci

Par **Lag0**, le **14/05/2019** à **06:50**

Bonjour,

Il n'existe aucune base légale au "CDI étudiant", un CDI est un CDI...

C'est donc vers votre contrat qu'il faut vous tourner pour voir si des aménagements sont prévus pour ce cas...